

Date de convocation : 10 juin 2024

Date d'envoi : 10 juin 2024

Date d'affichage : 10 juin 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 30-2024 LUNDI 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 19 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration : 4 – BENOIT Nadine à CORTIAL Patrick, BOUDON Alain à CHARRE Béatrice, ROURE Christine à ROUX Philippe, VACHERESSE Marc à MARTIN Marie-France.

Secrétaire de séance : BOIRON Yves.

OBJET : Modification des Commissions Municipales

En date du 15 avril 2024, Monsieur Serge SCOTTO DI VETTIMO a annoncé sa démission de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément à l'article L270 du Code électoral, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, sauf refus exprès de l'intéressé.

Dans ce cadre, Madame Sylvie BARBAROUX a accepté les fonctions de conseillère municipale qui ont été actées lors du Conseil municipal en date du 15 avril 2024.

Consécutivement à la démission de Monsieur Serge SCOTTO DI VETTIMO de ses fonctions de conseiller municipal de la Commune et à l'installation de Madame Sylvie BARBAROUX, il convient de procéder au remplacement du démissionnaire au sein des commissions municipales dans lesquelles il siégeait. La conseillère municipale qui remplace le conseiller démissionnaire ne le remplace pas automatiquement dans les différentes commissions dont il était membre.

Pour mémoire, M. Serge SCOTTO DI VETTIMO était membre des commissions suivantes :

- Bâtiments-Eclairage public-Matériel
- Affaires Scolaires-Petite Enfance-Affaires Sociales
- Jeunesse-Culture-Transition Ecologique-Environnement

Madame Sylvie BARBAROUX accepte le faire partie des commissions suivantes :

- . Affaires Scolaires-Petite Enfance-Affaires Sociales
- . Jeunesse-Culture-Transition Ecologique-Environnement

M. Jean-Paul GIMON fait part de son intention d'intégrer la commission Bâtiments, éclairage public, matériel pour remplacer Serge SCOTTO DI VETTIMO.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Approuvent l'inscription de Mme Sylvie BARBAROUX au tableau de composition des commissions communales suivantes :

- . Affaires Scolaires-Petite Enfance-Affaires Sociales
- . Jeunesse-Culture-Transition Ecologique-Environnement

➤ Approuvent l'inscription de M. Jean-Paul GIMON au tableau de composition de la commission communale suivante :

- . Bâtiments-Eclairage public-Matériel

➤ Dit que le tableau de composition des commissions municipales sera mis à jour et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Secrétaire de séance,
Yves BOIRON



Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 007-210702312-20240617-2024_06_17_30B-DE



Le Maire,
Philippe ROUX